



## VISITE - Elus, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique

Le 18/04/2024, de 14h00 à 17h30 à Saint-Martin Vésubie

### ORDRE DU JOUR

Formateur : Gregory Cornillac  
Intervenants : Mairie de Saint-Martin Vésubie,  
Office National des Forêts

**Objectif général de la formation** : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt en contexte de montagne

**Objectifs opérationnels** : Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable à mettre en place en forêt

13h45 – 14h00 Accueil des participants à l'accueil du Parc Alpha.

14h10 – 14h25 **Mot d'accueil et introduction**

14h25 – 15h25 **Visite en forêt communale de Saint-Martin Vésubie**

- ✓ Echanges en forêt sur l'impact du scolyte
- ✓ Retour d'expérience de la commune de Saint-Martin Vésubie
- ✓ Présentation des actions forestières réalisées

15h25 – 15h40 *Déplacement vers la salle de réunion.*

15h45 – 17h30 **Incidences du changement climatique sur les espaces forestiers**

- ✓ Enjeux forestiers liés au changement climatique
- ✓ Adapter les pratiques sylvicoles et les peuplements à ce nouveau contexte
- ✓ Financements disponibles afin de mener ces actions

17h30 **Clôture de la visite**

*Echange autour du verre de l'amitié*

## LIEU DE LA VISITE

Accueil du parc Alpha, Chalet d'accueil du Boréon, Route Départementale 89,

06450 Saint-Martin-Vésubie



Lien GPS vers lieu de la visite : <https://maps.app.goo.gl/hqem9HD2MHM2ianr9>

## COORDONNEES SUR PLACE

**Manon THEILLERE / 07 81 83 15 34**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre les élus et les Communes forestières
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Visite sur le terrain et séance de formation en salle



## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **12 avril 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### OUVERTURE DE LA VISITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

### REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les **participants de communes et collectivités non adhérentes**, une **participation** aux frais est demandée de **200 euros**.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

## PARTENAIRES DE LA FORMATION

